

Election TPE : c'est l'affaire de tous !



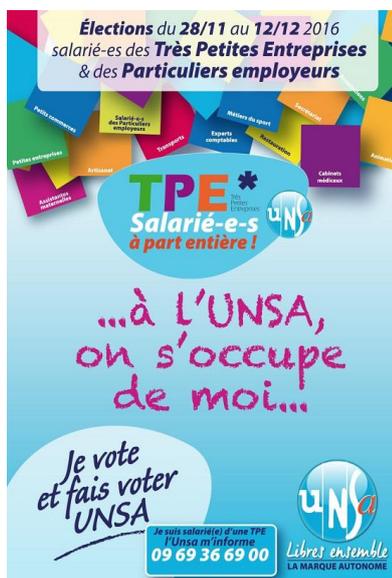
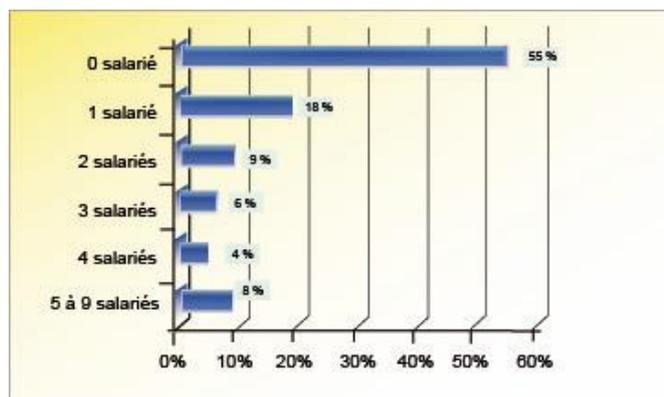
Ces élections concernent tous les salariés des entreprises de moins de 11 personnes (équivalent temps plein) et les employés à domicile, ayant travaillé en décembre 2015 et ayant 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 28 novembre 2016, sans condition de nationalité.

Qu'est-ce qu'une TPE ?

Il s'agit d'une entreprise de moins de 10 salariés, dépourvue d'instances représentatives du personnel.

Pourtant, cette catégorie des « très petites » entreprises est loin d'être homogène. Plus de la moitié d'entre elles n'ont en effet aucun salarié et 18 % en ont un seul.

Il y a donc peu de rapport entre un professionnel libéral sans salarié qui va réaliser quelques dizaines de milliers d'euros de chiffre d'affaires et un cabinet de conseil hautement technologique de 10 salariés qui réalisera 2 Millions d'euros de CA. Malgré tout, pour nous syndicalistes, il s'agit d'une seule catégorie car tous les salariés de toutes les TPE voteront en 2016 (du 28 novembre au 12 décembre) pour élire leurs délégués en Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles



Un syndicat pour quoi faire ?

Dans les petites entreprises, le syndicat peut paraître lointain. Les relations avec son patron sont souvent des « relations cordiales, de proximité » et on pourrait se demander : un syndicat pour quoi faire ? Pour être informé, faire valoir ses droits (formation, complémentaire santé, ...), faire vivre le dialogue social.

L'UNSA est un syndicat jeune qui privilégie la négociation pour améliorer le droit de tous et défendre l'emploi.

A l'UNSA, on ne vous dit pas ce que vous devez penser : on reste libre même en étant syndiqué(e). C'est ce que l'on appelle l'autonomie.

En quelques années, l'UNSA est devenue une force syndicale qui compte dans le pays. Implantée dans toutes les branches professionnelles, elle se développe régulièrement.

Vous connaissez certainement une personne qui travaille dans une TPE. Il s'agit d'une nounou, du boulanger, du boucher, du dentiste, de la secrétaire médicale, des animateurs péri-scolaire, des aides à domicile, des salariés d'associations, la serveuse au restaurant, ...

Alors parlez-leur de l'UNSA, orientez-les vers le site dédié aux TPE. Avec votre aide, nous pouvons encore faire progresser l'UNSA

